Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 095-219500618-20250925-D0292025250925-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET** **Département du Val d'Oise** **Arrondissement de Pontoise** **Canton de Domont** **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**	**Délibération n°: 029-2025** **Du : 25 septembre 2025** Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 pouvoir : 0 votants : 11 Date de la convocation : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères Municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame Sophie Papon, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :
Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

Objet : Adhésion au SIGEIF de la commune de Longpont-sur-Orge au titre de la compétence d'autorité organisatrice de service de la distribution de gaz

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-18,

Vu, la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention,

Vu, les statuts du Sigief, autorisés par arrêté inter préfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigief,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 095-219500618-20250925-D0292025250925-DE

Vu, la délibération n° 25-13 du Comité d'administration du Sigeif en date du 7 juillet 2025 autorisant l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge,

Vu, la délibération du conseil municipal de la commune de Longpont-sur-Orge en date du 9 avril 2025, sollicitant son adhésion au syndicat pour la compétence en matière de distribution publique de gaz,

Considérant, l'intérêt pour la commune de Longpont-sur-Orge d'adhérer au Sigeif au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, la délibération du Comité syndicale du Sigeif (Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile de France) autorisant l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 25 septembre 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

MAIRIE de BETHEMONT-LA-FORET 95840